

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - session 2023

Rapport du jury – Académie de Limoges

Les entretiens se sont, cette année, déroulés du 31 mai au 2 juin 2023.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (DNL) dans le cadre d'une section européenne ou DNL, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre ou Langues et cultures de l'Antiquité.

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans quatre secteurs sur cinq. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'«enseignement en langue des signes française », faute de candidats.

Au sein du secteur « Arts », les options « Cinéma et audiovisuel » et « Théâtre » ont été ouvertes. Il n'y avait pas de candidats en « Danse » ni en « histoire de l'art » pour cette session. Nous invitons donc les futurs candidats de ces options à consulter les rapports de jury des sessions antérieures.

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options allemand, anglais, espagnol et italien ont été ouvertes, rappelant que le développement des DNL est une augmentation du temps d'exposition des élèves à toutes ces langues. Un seul professeur des écoles s'est présenté cette année à cette certification DNL qui est ouverte aux enseignants du 1^{er} degré depuis 2020. Nous espérons une dynamique grandissante dans ce secteur.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens de la session 2023

Secteur	Option	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite
Arts	Cinéma et audiovisuel	1	1	100%
	Théâtre	2	2	100%
Enseignement d'une discipline non linguistique	Allemand	1	1	100%
	Anglais	11	6	55%
	Espagnol	4	3	75%
	Italien	2	1	50%
LCA		3	2	66%
Français langue seconde		5	3	60%

Modalités d'évaluation des candidats : une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Quelques remarques générales

Lors de la session 2023 :

- **31 candidats** étaient initialement inscrits à la session 2023 et **29 entretiens** se sont effectivement déroulés. Tous les absents étaient des candidats à la certification DNL.
- **19 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est relativement en baisse cette année avec un taux de 66%. Il était de 73% en 2022, 71% en 2021, 80% en 2020.

Certification DNL

Les commissions de DNL regrettent que les candidats du premier degré soient si peu nombreux. Nous leur rappelons que les différentes formations proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation leur sont ouvertes. Des conseils précis pour les professeurs des écoles sont présents dans le rapport 2021.

Depuis la session 2018, des membres sont adjoints aux jurys de la certification en DNL. Inspecteurs, formateurs ou conseillers pédagogiques dans le champ disciplinaire du candidat, apportent un éclairage sur l'intérêt d'enseigner telle ou telle discipline en langue étrangère. La mise en place de ce jury renforcé met en évidence que l'enseignement dans le cadre de l'EMILE et de la DNL ne se réduit pas à la traduction d'un cours en langue étrangère.

Dossiers

Cette année encore, il a été noté une vraie hétérogénéité dans les rapports (du simple CV à des perspectives de fonctionnement). Le dossier, même s'il n'est pas évalué, donne déjà un premier aperçu de la réflexion du candidat. La pauvreté de certains interroge sur l'engagement de l'enseignant et sur les raisons de sa démarche qui ne peut se limiter à une validation des acquis d'expériences.

Entretiens

L'entretien se déroule en deux parties : un exposé du candidat puis un échange avec le jury.

Le jury rappelle que l'exposé n'est pas l'oralisation d'un CV

Les très bons entretiens sont ceux où les candidats, quel que soit le secteur, ont su montrer un exemple d'activités et prendre de la distance (analyser les échecs, proposer des pistes et solutions même au niveau embryonnaire). Une connaissance solide du cadre institutionnel est également nécessaire pour pouvoir répondre aux sollicitations du jury et envisager des perspectives réelles.

Les candidats ont compris que le jury n'attend pas de support de présentation de type diaporama ou mur interactif.

Conseils aux futurs candidats

Une certification complémentaire est une habilitation à enseigner. Il s'agit d'une démarche professionnelle et pédagogique et non de la valorisation d'un CV. Un vif intérêt ou une passion pour un domaine ne sauraient suffire.

Pour rappel, la certification habilite les candidats admis à intervenir à tous les niveaux d'enseignement.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat. Tout en étant synthétique, il doit donner de la matière pour l'entretien. Le dossier est toujours rédigé en français, même pour la certification en DNL (dans ce cas, seuls les exemples d'activités sont dans la langue cible).
- L'exposé ne peut être une simple oralisation du dossier et il ne peut se limiter à un récit du parcours. Il doit également permettre d'engager l'entretien, de développer une réflexion.
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué, sans oublier l'intérêt que cela représente pour les élèves.
- La prise de recul du candidat sur sa pratique et ses expériences diverses est indispensable.
- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets.

Les candidats, même s'ils ne sont pas encore titulaires de la certification, ne peuvent se présenter démunis d'expériences ou de projection dans cette mission d'enseignement.

Préparation à la certification complémentaire

Le CASNAV propose aux candidats à **la certification « Français Langue Seconde »** de se préparer. Cette préparation porte ses fruits car les candidats ayant suivi la formation obtiennent de bons résultats lors de la certification.

Nous rappelons que chaque année plusieurs formations (candidature individuelle) en lien avec **la certification complémentaire DNL** sont proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation :

- *Se préparer à l'épreuve* (3h) : modalités, attendus
- *Enseigner sa discipline en LV* (6h) : pistes pédagogiques pour mener un cours en LV
- Depuis la rentrée 2022, une formation en langue (anglais ou espagnol) pour consolider sa maîtrise de la langue (ou simplement se rassurer) est également possible.

Pour **la certification dans les domaines artistiques**, des formations en lien avec le théâtre et le cinéma existent dans les actions transversales du Plan Unique de Formation. De plus, pour le théâtre il y a un PREAC qui propose des séminaires (document d'inscription via les établissements).

Vous trouverez ci-après les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Nous invitons les futurs candidats à se rapporter aux précédents rapports si le secteur qu'ils souhaitent présenter n'a pas été ouvert cette année.

J'adresse mes sincères remerciements aux présidents de commissions ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail.

Sandrine MAUD
Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol
Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2023

Certification complémentaire

Secteur Arts – option Cinéma-Audiovisuel - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Mathématiques : 1

Evaluation

Notes	20
Nombre de candidats	1

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture cinématographique et audiovisuelle

- ⇒ Fréquentation personnelle des œuvres
- ⇒ Connaissance de l'histoire du cinéma, des modèles d'analyse théorique et de l'économie du cinéma-audiovisuel

Capacités d'analyse

- ⇒ Analyse d'un extrait cinématographique diffusé en amorce de l'entretien

Connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel

- Connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire
- Connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- ⇒ Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- ⇒ Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances, théories, méthodes et pratique
- ⇒ Capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage)

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury n'a pas hésité longtemps avant de décider d'attribuer la note maximale de 20/20 au candidat unique à l'obtention de la certification complémentaire secteur Arts, option Cinéma-audiovisuel. Sous quelque domaine de compétences qu'on l'envisage, le niveau d'excellence s'est manifesté de façon éclaboussante.

Pour ce qui concerne les connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel, c'était d'autant plus remarquable qu'elles n'étaient pas uniquement théoriques. En effet, le collègue dans lequel le candidat enseigne ouvre à la rentrée prochaine une classe

à horaires aménagés CAV de 5^{ème} qu'il coordonne et dont il est prévu qu'il soit le référent. A terme, ce sont les trois années du cycle 4 qui seront couvertes. Et comme l'établissement s'est engagé dès cette année dans l'expérimentation d'un projet préfigurateur sur lequel le projet de CHA CAV s'appuiera l'année prochaine, cela a amené le candidat à s'approprier les textes réglementaires relatifs aux classes à horaires aménagés de collège et aux enseignements CAV de lycée de façon très pragmatique. Ainsi s'est-il penché sur leur mise en œuvre à trois niveaux de temporalité : celui de l'année de cinquième ; celui, progressif, de tout le cycle 4 ; dans une perspective de liaison avec les enseignements proposés en lycée, un partenariat étant développé depuis quatre ans avec le lycée de secteur dont l'offre de formation comporte l'option et la spécialité CAV.

Pour ce qui concerne les compétences didactiques et pédagogiques, le jury a pu également les apprécier à trois niveaux : à travers la présentation synthétique des différentes actions et projets mis en œuvre avec efficacité par le candidat depuis 2007 sous des formes diverses ; à travers la présentation fouillée des travaux menés cette année avec les élèves, notamment en lien avec le très ambitieux et exigeant dispositif national *Ecris ta série* ; enfin, à travers la présentation d'un projet de séquence inaugurale et de progression annuelle pour l'enseignement qui sera proposé l'an prochain en CHACAV 5^{ème}. Les choix didactiques et pédagogiques du candidat ont d'autant plus réjoui qu'ils traduisaient une évolution à laquelle le jury a été particulièrement sensible. Malgré la très grande qualité des ateliers menés par l'enseignant depuis 2007, on pouvait regretter qu'ils ne se nourrissent pas suffisamment de partenariats et d'interventions de professionnels, qu'ils touchassent un nombre limité d'élèves et qu'ils impliquassent de manière restreinte l'équipe pédagogique. Or depuis quatre ans, les partenariats sont développés, le dispositif est mieux intégré au sein de la politique globale de l'établissement afin de toucher les élèves plus largement et dans une vraie logique de parcours grâce à la fédération de davantage de disciplines et de professeurs. Ainsi, dans le projet de CHACAV tel qu'il se construit, arts plastiques, éducation musicale, français, sciences de la vie et de la terre et probablement aussi histoire-géographie seront contributives.

On se doute que la pertinence des choix didactiques et pédagogiques exposés et justifiés par le candidat s'appuie sur la solidité de sa culture cinématographique, l'expertise pratique qu'il a acquise au fil des années et sa finesse d'analyse. Cette dernière a été appréciée à la faveur de la projection d'un extrait de *Pi* de Darren Aronofsky dont le candidat a su proposer une lecture tout à la fois très précise techniquement et très intéressante sémantiquement.

Certification complémentaire

Secteur Arts – option Théâtre - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 2

Evaluation

Notes	15	19
Nombre de candidats	1	1

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'évaluation des candidats a été effectuée en fonction des quatre domaines de connaissances et compétences suivants :

Culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant

- ⇒ Expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- ⇒ Connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations

Capacités d'analyse

- Capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- Connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- Connaissance des modes d'enseignement propres au théâtre : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- ⇒ Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- ⇒ Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances et pratique
- ⇒ Capacité à mettre en œuvre un projet au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques

Commentaires et conseils aux candidats

Les deux candidatures de la session 2023 à la certification complémentaire Secteur Arts – Option Théâtre se sont avérées de grande qualité, ce que les rapports qui ont été envoyés pour les motiver laissaient augurer.

On a pu déplorer par le passé des candidatures résultant d'une méprise sur la raison d'être et la fonction des certifications complémentaires, lesquelles ne tiennent pas de la validation d'acquis et d'expérience mais de l'attestation de la compétence d'un professeur à assurer un enseignement spécifique pour lequel il n'existe aucun concours de recrutement. Rien de tel avec nos deux candidates. Toutes deux se sont présentées avec une connaissance des textes réglementaires régissant les classes à horaires aménagés et les enseignements d'option et spécialité Théâtre qui était d'autant plus fine et précise qu'elle n'était pas que théorique. Dans l'un des deux cas, nous avons affaire à une candidate qui mûrit depuis quelques années avec l'appui de son chef d'établissement un projet de CHAT dans son petit collège rural creusois, qui a déjà pris des contacts dans ce sens avec le conservatoire de Guéret et quelques partenaires locaux, qui a associé à sa réflexion pédagogique des collègues de son collège de diverses disciplines et qui a manifesté une capacité de projection dans l'avenir particulièrement convaincante. Dans le second cas, nous avons affaire à une candidate animée par l'envie d'enseigner le théâtre, fréquentant la Scène nationale d'Aubusson, suivant de très près l'activité des différents dispositifs Théâtre courant dans la cité Jamot de la 6^{ème} à la terminale et subodorant que le recrutement d'un professeur supplémentaire titulaire de la certification complémentaire Théâtre au sein de la cité Jamot tient de la nécessité.

Outre leurs connaissances relatives à l'enseignement du théâtre, les deux candidates ont également manifesté des compétences didactiques et pédagogiques assez poussées de plusieurs manières : par l'analyse de projets de grande envergure qu'elles ont portées ces dernières années avec leurs élèves ; par la présentation des parcours de spectateur nourrissants et formateurs qu'elles construisent à leur intention ; par la description des formes de collaboration étroite qui ont été les leurs avec divers intervenants extérieurs.

Dans les deux cas, le jury a aussi pu apprécier la solidité de la culture théâtrale, la richesse de fréquentation personnelle du spectacle vivant et des structures culturelles locales, et la bonne maîtrise d'outils nécessaires à la réception approfondie et réflexive d'une œuvre. L'exercice d'analyse s'est avéré à ce titre des plus convaincants. Il portait sur un extrait de la scène 5 de l'acte II de *Phèdre* dans la mise en scène de Patrice Chéreau où l'on voit Dominique Blanc et Eric Ruf se faire face. Les deux candidates ont su identifier sans peine la pièce, son metteur en scène et ses comédiens. Toutes deux ont su aussi établir le lien entre cette pièce et le nouvel objet d'étude du programme limitatif de terminale spécialité (« Un parcours de comédienne : Dominique Blanc »). Toutes deux, enfin, ont su proposer des éléments d'analyse particulièrement intéressants sur le jeu de Dominique Blanc, la disposition scène-salle originale souhaitée par Patrice Chéreau, le décor, les costumes et certains effets de sens.

Si les deux candidates ont manifesté les mêmes qualités, le jury a toutefois tenu à marquer un écart entre les deux notes qui ont été attribuées. Cet écart s'explique par le fait que l'une des deux professeures a su se distinguer pour les raisons suivantes : un exposé plus clair, mieux structuré et mieux porté par la voix et le regard ; une analyse remarquablement riche et fouillée de l'extrait de *Phèdre* ; une capacité plus affirmée à faire travailler sur plateau les élèves dans un cas que dans l'autre.

Certification complémentaire

Secteur DNL en allemand - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Mathématiques : 1

Evaluation

Notes	10
Nombre de candidats	1

Avis général

La candidate possède toutes les compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission qu'elle s'est assignée. Sa forte motivation et son engagement pour la langue sont un gage de succès supplémentaire.

Qualité des prestations

La candidate a fait preuve d'une maîtrise de l'allemand se situant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues dans le domaine de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Il faudrait par contre encore enrichir la terminologie mathématique en allemand.

Conseils aux futurs candidats :

On peut encourager les futurs candidats à aller assister à des cours de DNL et/ou des séances de langues vivantes. Ce serait également un enrichissement personnel et professionnel de participer à un échange linguistique, soit dans le cadre scolaire d'un établissement soit dans un stage d'observation de la matière enseignée dans un établissement de langue allemande via les bourses européennes Erasmus+.

Le candidat pourrait aussi expérimenter une séance ou une séquence en langue étrangère avec une classe.

Conclusion :

Cette demande de certification complémentaire est le point d'aboutissement d'une réelle passion pour la langue allemande et témoigne d'un réel intérêt culturel dépassant la matière enseignée. Cette motivation pourrait apporter une plus-value certaine aux élèves.

Le dossier reste cependant un peu trop centré sur le passé et les activités réalisées. Il serait souhaitable d'élargir sur des propositions concrètes dans l'enseignement des mathématiques. Visiter le « Mathematikum » à Gießen avec les élèves est une idée excellente.

Certification complémentaire

Discipline non linguistique - Anglais - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 11
Nombre de candidats présents : 11
Nombre de candidats admis : 6
Nombre de candidats refusés : 5

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 2
Mathématiques : 5
Philosophie : 1
Physique-chimie : 1
SES : 2

Evaluation

Notes	9	12	13	14	19	20
Nombre de candidats	5	1	1	1	1	2

Avis général

Il est important de bien se préparer avant d'envisager de passer la certification : certains candidats cette année ont eu tendance à bavarder ou à réciter leur biographie ; d'autres ne connaissaient manifestement pas du tout le cadre institutionnel. La section suivante présente les connaissances et compétences évaluées par le jury.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL
- Connaissance de la façon dont la DNL est enseignée à l'étranger et capacité à intégrer cet aspect dans son enseignement lorsque cela est pertinent
- Capacité à faire la différence entre enseignement de la langue et enseignement en langue
- Connaissance des ressources documentaires disponibles et capacités à choisir et à justifier l'emploi de tel ou tel support en envisageant une hiérarchisation progressive des activités
- Capacité à s'intégrer dans un programme d'échanges et/ou dans le travail avec l'assistant de langue vivante et/ou dans les projets de la Semaine des langues
- Maîtrise de la langue (au moins B2)

Commentaires et conseils aux candidats

Même si le **dossier** n'est pas noté en tant que tel, il faut y consacrer du temps et du soin car c'est le support qui sert de base à la présentation et à l'entretien. On évitera donc les rapports fleuves ou au contraire les rapports lapidaires. Par ailleurs, presque tous les dossiers envoyés cette année comptait des fautes en français et/ou des coquilles.

La **présentation** n'est pas l'oralisation d'un CV. Elle doit permettre au candidat de montrer qu'il s'est préparé à l'épreuve, **qu'il a pu tester en classe des moments d'enseignement de sa discipline en langue vivante et qu'il s'est interrogé sur l'intérêt de cet enseignement pour ses élèves**. A cet égard, les exercices ou activités en DNL que les candidats auront pu mener avec leurs élèves sont une base intéressante prendre de la hauteur par rapport à leur pratique et à leur discipline.

A la fois dans le dossier, la présentation et l'entretien, il faudra être tout particulièrement attentif aux acronymes et éviter de les intégrer tels quels dans la phrase anglaise (**I am teaching management ETLV; *students in BTS; the EMC chapter...*). A l'inverse, on ne peut **pas interrompre le flux de l'anglais par des expressions françaises non traduites** (**When I was preparing for grandes écoles...*). Il faut traduire ou a minima expliquer ces spécificités françaises. Nous suggérons par exemple : *I am co-teaching management in English ; young people studying for a two-year vocational degree ; citizenship classes ; when I was studying a two-year undergraduate programme called « Classes Préparatoires »*.

Il faut également être particulièrement vigilant quant au **registre de langue**, tant en français qu'en anglais. On évitera absolument les expressions de types « Yeah, I mean... » autant que les « *ben, déjà ».

Pour **s'entraîner en anglais**, nous reprenons les conseils déjà donnés dans les rapports précédent : pour entretenir ou améliorer la qualité de la langue anglaise, il faut lui consacrer un peu de temps en amont de l'épreuve de certification, en se souvenant que **c'est la fréquence plus que la durée, qui permet de progresser en langue vivante** : écouter la radio, regarder des émissions variées en ligne, utiliser un dictionnaire parlant en ligne, se rapprocher de l'assistant d'anglais si l'établissement en accueille un, poser sa candidature pour participer aux stages de perfectionnement linguistique proposés par France Education international et, pour finir, s'inscrire aux stages du PUF dédiés à la préparation de la certification.

Voici de nouveau quelques sites utiles :

Radio en ligne : https://www.bbc.co.uk/sounds/play/live:bbc_radio_fourfm

Dictionnaire parlant en ligne : <https://howjsay.com/>

Site institutionnel d'accompagnement pour l'enseignement en sections européennes ou pour l'enseignement de l'EMILE (1° degré) : <https://emilangues.education.fr/>

Conclusion :

Lire attentivement des derniers rapports du jury, aller rendre visite à des collègues enseignant une LVE et se tester en dédiant quelques moments de cours à l'enseignement de sa discipline en anglais, autant de passages obligés pour se préparer au mieux.

Certification complémentaire

Discipline non linguistique - Espagnol - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 4
Nombre de candidats présents : 4
Nombre de candidats admis : 3
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Mathématiques : 2
Physique-Chimie : 1
Professeur des écoles : 1

Evaluation

Notes	7	12	16	18
Nombre de candidats	1	1	1	1

Avis général

Le nombre de candidatures pour la session 2023 est en légère baisse. Nous invitons donc tous les professeurs du 1^{er} et 2nd degrés qui ont des aptitudes en espagnol à envisager cette certification.

Chaque année un accompagnement global est proposé dans le cadre du PAF :

- formation en langue espagnole
- formation pour préparer la certification (attendus, déroulé, etc.)
- formation « enseigner ma discipline en langue vivante » (approche pédagogique)

Pour cette session 2023, les champs disciplinaires pour la DNL espagnol étaient scientifiques mais nous rappelons que TOUTES les disciplines ont leur place et que c'est bien de cette variété que naît la richesse pour les élèves.

Le jury est ravi d'avoir entendu un professeur des écoles et ne peut qu'encourager tous les collègues du premier degré à présenter leur candidature.

Lors de cette session, la qualité des rapports était moindre. Si le rapport n'est pas évalué, il n'en reste pas moins un point d'appui important pour l'entretien. Il témoigne du sérieux et de la réflexion préalable du candidat.

Lors de la première phase d'exposé oral, en langue espagnole, les candidats ont privilégié la communication et la spontanéité d'expression, qualités attendues d'un enseignant de DNL. L'entretien a, lui, été réalisé dans les deux langues.

Lors de l'entretien, il ne s'agit pas de se surprendre mais d'être conscient de son potentiel et des points qui restent à travailler.

Les candidats refusés l'ont, tout d'abord, été en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue.

La présence d'un membre adjoint au jury provenant de la discipline des candidats (inspecteurs, formateurs, professeurs titulaires de la DNL) a permis de valoriser les prestations des candidats ayant une vision de la DNL qui va bien au-delà d'une simple traduction de leurs cours habituels.

Les meilleures prestations sont celles des candidats qui se sont sincèrement intéressés à l'enseignement des disciplines dans la sphère hispanophone, et du choix de supports adaptés. Le jury a apprécié les candidats qui ont envisagé les aides à la compréhension (autre que la traduction).

Nous rappelons que le cours de DNL est un cours de la discipline et non d'histoire de la discipline en LV.

Qualité des prestations

Les lauréats de cette session avaient préparé leur entretien avec sérieux, en s'appuyant sur une lecture attentive et constructive des préconisations des précédents rapports. Le niveau de langue des lauréats était excellent. Nous rappelons aux collègues qui douteraient de leur niveau qu'il existe des formations en langue (dans le cadre du PAF) et que les assistants de langues vivantes présents dans les établissements peuvent être un point d'appui pour consolider les compétences linguistiques.

Le jury a particulièrement apprécié la réflexion de certains candidats sur la pertinence des liens entre les thèmes abordés et l'ancrage culturel (par exemple, l'Espagne et la France n'envisagent pas le mix énergétique de la même façon).

Les meilleurs candidats ont su exprimer clairement les enjeux d'un enseignement en langue étrangère tant pour la discipline, pour les élèves que pour l'établissement. Leur capacité à envisager le travail avec des partenaires divers a considérablement enrichi les prestations.

Le jury n'attend pas de présentation de type diaporama. En revanche, quelques supports d'activités ont permis d'éclairer et d'ancrer dans la réalité les propos des candidats.

La plupart des candidats avait travaillé les textes réglementaires et connaissaient les conditions d'attribution des mentions SELO et DNL, le CECRL et les niveaux visés aussi bien au collège qu'au lycée. La connaissance des programmes de langues vivantes pourrait être approfondie chez certains candidats afin de mieux percevoir les liens possibles avec leur propre discipline.

Dans le cadre de la préparation à cette certification, plusieurs candidats ont observé des cours de LV et ont travaillé avec leurs collègues de langues vivantes. Cette attitude témoigne d'une bonne capacité à travailler en équipe et à se projeter de façon concrète dans l'enseignement de la DNL. Le jury a été sensible à l'engagement sincère de quelques candidats et a valorisé l'honnêteté intellectuelle dont ils ont su faire preuve.

Conseils aux futurs candidats :

La certification complémentaire demande une préparation rigoureuse et une réflexion sur les pratiques professionnelles impliquée par l'enseignement d'une DNL.

- **Pratiquer la langue étrangère** : Ecouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser. Pour rappel, c'est la fréquence plus que la durée qui compte dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

- **Maitriser parfaitement le lexique de base propre à sa discipline** (pas d'accord des chiffres, expression de la date, etc.)

- **Se rapprocher de son inspecteur disciplinaire, de l'IEN ou du CPD** qui pourront conseiller sur les ressources en DNL et accompagner pédagogiquement le développement des différentes activités.

- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie. Cette dimension culturelle ne doit pas être exclue de la mise en œuvre du cours de DNL.

- **Bien connaître les textes officiels** concernant les DNL, les sections européennes et autres dispositifs linguistiques.

- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée. Les candidats doivent s'intéresser à la discipline LV (connaissance des programmes, du CECRL, etc.). Sans cette connaissance de l'enseignement de langue vivante, il semble difficile d'envisager des projets interdisciplinaires et un travail d'équipe efficace. Il convient de sortir d'une vision stéréotypée de l'enseignement des langues vivantes : les thématiques ont été renouvelées et les liens avec de nombreuses disciplines sont possibles. Pour rappel, le CECRL, au-delà de définir le cadre des niveaux des attendus, est aussi un outil pour orienter le choix des supports et les activités proposés aux élèves.

Nous encourageons les futurs candidats à intégrer leurs projets dans le cadre d'actions éducatives nationales (fête de la science, nuits de la lecture, journée nationale de lutte contre le harcèlement, etc.), européennes et internationales (journée européenne des langues, semaine des langues vivantes, semaine européenne du développement durable, etc.).

Conclusion :

La réussite des candidats lors de la session 2023 est le résultat d'une préparation rigoureuse et d'un questionnement profond et sincère.

Nous rappelons à tous les candidats qu'un professeur de DNL ne peut pas travailler seul. Dans l'intérêt des élèves et dans l'objectif du rayonnement mutuel des deux disciplines, il est nécessaire d'envisager un travail régulier des différents acteurs (professeur de langue, professeur de DNL et assistant).

L'obtention de la certification n'est pas une fin mais le début d'un nouveau chemin pour l'enseignant et les élèves.

Certification complémentaire

Discipline non linguistique - Italien - Session 2023

Nombre de candidats inscrits / présents : 2 / 2

Nombre de candidats admis : 1

Nombre de candidats refusés : 1

Discipline des candidats

Mathématiques : 2

Evaluation

Notes		9	10
Nombre de candidats	de	1	1

Avis général

Véritable entretien professionnel, l'oral de certification complémentaire nécessite d'être préparé de façon approfondie sur le plan linguistique, notamment lexical et syntaxique. Au cours de la période précédant l'oral, il convient de s'exposer autant que possible à la langue cible ; aujourd'hui, l'éventail des opportunités présentes sur la toile – articles de presse, documents audio et vidéo authentiques et de toutes natures et applications mobile permettant de dialoguer en langues étrangères ... - offre cette possibilité. Néanmoins, il ne s'agit pas simplement d'évaluer un niveau de langue : les capacités à se projeter dans l'enseignement de la DNL sont fondamentales. Les candidats s'évertueront par conséquent à explorer la didactique et les méthodes d'enseignement des langues vivantes étrangères. Cette découverte ou cet approfondissement induit alors une confrontation indispensable avec le réel, condition indispensable pour battre certains clichés en brèche.

Connaissances et compétences évaluées par le jury

Le jury évalue les savoirs et compétences suivants :

- un niveau B2 en langue italienne dans les activités langagières évaluées, en particulier l'expression orale en continu et l'expression orale en interaction,
- la connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL en lien avec les programmes de l'enseignement secondaire disponibles sur eduscol.fr,
- les capacités de projection dans la participation à des projets de mobilité internationale et, de façon plus générale, à toute action en lien avec la discipline langues vivantes (présentation de la DNL lors de la *Journée Portes Ouvertes*, *Semaine des langues*, présence d'un ALVE...),
- les capacités de projection dans l'enseignement de la DNL.

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury exhorte vivement les candidats à :

- se préparer linguistiquement à l'oral, en approchant de manière approfondie les champs lexicaux de la didactique et le lexique soulevé dans le dossier,
- assister à des cours de langues vivantes étrangères au sein de leur établissement et à échanger avec les collègues de la discipline,

- questionner les prérequis, notamment linguistiques, au moment d'introduire et de rentrer dans une consigne et une activité proposée,
- interroger les gestes professionnels en place dans la discipline d'origine et leur opportunité ou non dans le cadre d'une DNL. En ce sens, se mettre à la place de l'élève afin de conscientiser les obstacles à surmonter dans le cadre d'un enseignement en DNL apparaît comme indispensable.

Enfin, le jury invite les candidats à dépasser au cours de l'exposé le récit autobiographique et le simple lien à la langue : ceux-ci peuvent bien sûr être évoqués mais proposer une activité pédagogique et expliquer comment elle serait conduite en classe ou bien évoquer les séances observées constituent d'autres entrées possibles parmi tant d'autres qui enrichissent la première partie de l'oral.

Conclusion

Toute *maîtrise* de la langue, à compter de la langue maternelle, demeure perfectible tout au long de la vie : en ce sens, la certification complémentaire évalue un niveau B2 qui ne suppose ni bilinguisme ni parlé *courant*, cependant une préparation rigoureuse est indispensable. La certification complémentaire est ouverte aux professionnels de l'enseignement et, en ce sens, est attendue *a minima* l'initiation d'une réflexion sur l'enseignement de la DNL. Les dossiers, enfin, constituent une source de pistes pour l'entretien avec le jury qu'il conviendra de valoriser.

Certification complémentaire

Secteur Français Langue Seconde – Session 2022

Nombre de candidats inscrits : 7
Nombre de candidats présents : 5
Nombre de candidats admis : 3
Nombre de candidats refusés : 2

Disciplines des candidats

2nd degré : espagnol (2), italien (1), documentation (1), anglais (1)
1^o degré : professeur des écoles

Evaluation

Notes	05	09	15	20
Nombre de candidats	1	1	1	2

Avis général

Composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, de Geneviève Guilliano, coordinatrice du CASNAV de Limoges, et de Corinne Pago, Directrice de l'Institut du Français Langue Etrangère à l'Université de Limoges, le jury a pu échanger avec beaucoup de plaisir avec les candidats et constater de leur part un intérêt sincère pour les élèves allophones. Cinq candidats se sont présentés à cette session, une professeure des écoles, quatre enseignants du second degré, dont une professeure agrégée. Si, cette année, les enseignants sont pour la plupart des enseignants de langue vivante, il faut rappeler que cette certification est ouverte à toutes les disciplines, et à tous les corps (PE, PLC, PLP). Nous encourageons donc les enseignants issus de disciplines autres que linguistiques à se présenter à cette certification.

Les bons, voire très bons, résultats obtenus cette année montrent que cette certification est accessible aux candidats qui se sont préparés solidement. S'il n'est pas exigé des candidats qu'ils aient enseigné le français langue seconde (FLS) pour tenter cette certification, il est néanmoins attendu une connaissance *a minima* du public concerné par l'enseignement du FLS, et des linéaments pédagogiques et didactiques de cet enseignement. Nous encourageons ceux qui n'ont pu l'obtenir en 2023 de retenter l'épreuve. La lecture de ce rapport leur donnera conseils et pistes bibliographiques susceptibles de contribuer à leur réussite. Les candidats ont aussi la possibilité de s'inscrire à la session de préparation organisée par le CASNAV dans le cadre du plan académique de formation.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification **Français langue seconde (FLS)** est la reconnaissance d'un **parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles** dans le domaine de **l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés** (EANA). Cette certification concerne les enseignants du premier et du second degré, susceptibles d'intervenir dans les UPE2A, et de postuler à des postes spécifiques académiques (SPEA). Les modalités de cette épreuve sont précisées dans note de service n° 2019-104 du 16-7-2019¹.

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919

La désignation FLS est importante ici. Pour les EANA, le français est non seulement une discipline linguistique, mais aussi la langue de tout ou partie des apprentissages. Autrement dit, on attend du candidat qu'il se projette dans le cadre d'un enseignement du français qui comprenne non seulement un enseignement linguistique, mais aussi qui se situe dans la perspective de **l'inclusion des élèves allophones** en milieu ordinaire. Ce qui a des incidences sur la conception didactique et la mise en œuvre pédagogique de cet enseignement.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum². **Ce rapport**, rappelons-le, **n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement du FLS, et plus largement dans le cadre de la prise des élèves à besoins éducatifs particuliers et le champ de l'inclusion scolaire. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2021 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller à **la clarté et à la correction de la formulation, exigence minimale lorsqu'il s'agit d'enseigner le français**. Si les effets jargonnants doivent être proscrits, il convient néanmoins d'employer des termes relevant d'un lexique spécifique quand cela s'avère nécessaire, quitte à en proposer une définition. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à **exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles. Une expérience associative, en lien avec l'enseignement du français langue étrangère, est ainsi parfaitement recevable. Quelle que soit la nature des éléments retenus par le candidat, on attend de ce dernier une analyse réflexive en lien avec l'enseignement du FLS et l'inclusion des EANA. Tel candidat, possédant une

² Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

certification ASH et une expérience professionnelle auprès d'élèves en situation de handicap, doit ainsi montrer sa capacité à transférer ses compétences et à expliciter comment il s'adapterait à un public allophone.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

➤ Si le candidat a eu la possibilité d'intervenir en UPE2A, ou l'occasion de prendre en charge des EANA, il peut exposer et analyser une réalisation pédagogique (séance, séquence, ...) dont il prendra soin de préciser la problématique, ainsi que les modalités de mise en œuvre pédagogique.

➤ Le candidat peut aussi s'appuyer sur un enseignement en français langue étrangère auprès d'étudiants ou de tout autre public. Il importe alors de montrer que l'on est capable de réfléchir la transposition d'un enseignement en contexte FLE dans un contexte FLS et d'envisager les adaptations possibles.

➤ L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de FLS et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement du FLS.

➤ L'accueil d'EANA en classe ordinaire : Si le candidat a eu l'occasion d'accueillir des EANA en inclusion, il peut développer la manière dont il a travaillé avec son collègue de FLS, ainsi que les modalités d'accueil et d'enseignement qu'il a pu mettre en œuvre (par exemple, les modalités de différenciation pédagogique).

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'entretien

Elle fait l'objet d'une note. **Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20³.**

L'exposé

Le candidat a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes.

C'est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement du FLS. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de l'enseignement du FLS.

³ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

On conseille donc vivement aux candidats de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'échange avec le jury

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : faire approfondir certains points, vérifier les connaissances du candidat, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle.

Le candidat doit posséder une connaissance minimale de la didactique du FLE/FLS ; une réflexion est aussi attendue, concernant les diverses approches pédagogiques et leur éventuel transfert auprès d'un public allophone. On attend du candidat qu'il ait envisagé la question de l'accueil et de l'inclusion des EANA en classe ordinaire, qu'il connaisse les textes officiels et le fonctionnement du dispositif UPE2A.

Les élèves allophones constituent un public d'élèves à besoin éducatif particulier. Le candidat doit être au clair avec ce que recouvre le terme d'«allophone » qui s'est substitué à d'autres dénominations qui étaient en usage (« non-francophones», « primo-arrivant ») Si les EANA ne maîtrisent pas la langue et la culture françaises -ce qui peut être pour eux une source d'insécurité mais aussi de motivation- ils pratiquent une autre langue, voire plusieurs, et s'inscrivent dans une, voire des cultures dont il faut tenir compte. Avant leur arrivée dans une école française, certains élèves allophones ont eu parfois un parcours difficile, voire douloureux, leur scolarisation elle-même a parfois été interrompue ou chaotique. On attend donc du candidat une approche qui articule à la fois une grande exigence professionnelle et des qualités humaines, afin d'accompagner au mieux ces élèves vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Lors de l'entretien, la posture attendue du candidat est de se montrer à l'écoute des questions posées, et savoir y répondre avec pertinence et sincérité. Certains candidats se sont livrés à l'exercice avec brio jusqu'à obtenir la note maximale. C'est l'occasion ici de les féliciter.

Laurence CICLAIRE, IA-IPR de lettres

Bibliographie et sitographie

Site du CASNAV de LIMOGES

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/casnav/>

Textes officiels et ressources Eduscol

- Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 sur les modalités de la certification FLS
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919
- CIRCULAIRE n° 2012-141 du 2-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536
- Ressources Eduscol pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones : Repères sur l'accueil des élèves et des parents nouvellement arrivés, sur l'inclusion des EANA dans l'établissement et sur l'enseignement du FLS. <http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Connaissance du public et pistes pour l'accueil et l'inclusion

- *Enfants d'ailleurs, élèves en France*, Les Cahiers Pédagogiques N°473, 2009
- *Inclure : Français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015
- *Le Français comme langue de scolarisation Accompagner, enseigner, évaluer, se former* sous la direction de Catherine Klein. Collection Cap sur la scolarisation Scéren-CNDP 2012
- *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, collection Cap sur la scolarisation, CANOPE (CRDP de Besançon)
- Carte mentale Canopé
<https://www.mindomo.com/fr/mindmap/b12088b87e69474a85e99dd182c62d17>
Cette carte mentale propose des liens vers des ressources pour mieux connaître, accueillir et accompagner les élèves et leurs familles (évaluations diagnostiques, livrets d'accueil, ressources pour l'orientation, connaissance des langues des élèves, des systèmes scolaires, principes didactiques dont des pistes pour prendre en compte le plurilinguisme, etc.)
- *L'ARC-EN-CIEL DE NOS LANGUES*, Jalons pour une école plurilingue, Isabelle Graci, Marine Totozani, Marielle Rispail, éditions L'harmattan

Didactique et pédagogie du FLS

Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, (CUQ, Jean-Pierre (dir.), Clé International/Asdifle, Paris, 2003

Manuel de formation pratique pour le professeur de FLE, chez Clé international
Ecrire en FLS et FLSCO, Réseau CANOPE

➤ Quelques exemples de méthodes de FLE et de FLS

- 1^{er} degré : **ZOOM** (EMDL)
Méthode déclinée sur plusieurs niveaux, accompagnée de cahiers d'activités, de guides pédagogiques et d'un cahier « Français langue de scolarisation »
- 2nd degré : **Entrée en matière** (Hachette FLE)
Méthode de FLS conçue pour les EANA qui articule dans chacune des séquences proposées objectifs communicationnels, linguistiques, interdisciplinaires, culturels et interculturels. Voir notamment les rubriques « D'une matière à l'autre », « Des liens entre nous » et « Il était une fois un village ».
- Répertoire des méthodes de FLE
http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/repertoire_methodes_fle.pdf
Voir par exemple *Les Loustics* chez Hachette FLE pour le 1^{er} degré, *Adomania* chez Hachette FLE, et *Pourquoi pas !* chez Maison des Langues pour le collège, *Latitudes* chez Didier ou Version Originale chez Maison des Langues pour le lycée.

Certification complémentaire

LCA - Session 2023

Nombre de candidats inscrits : 3
Nombre de candidats présents : 3
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Certifiées de Lettres modernes : 3

Evaluation

Notes	9	15	18
Nombre de candidats	1	1	1

Avis général

Composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, d'Yves Liébert, Professeur de Langue et Littérature latines à l'Université de Limoges et de Céline Lelièvre, professeure agrégée de lettres classiques, le jury a pu échanger avec beaucoup de plaisir avec les candidates et constater de leur part un intérêt sincère pour les langues anciennes et ses modalités d'enseignement. Le faible nombre de candidats rend difficile une analyse trop généralisante. Il n'est cependant pas inutile de rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'avoir déjà assuré l'enseignement du latin ou du grec pour présenter la certification LCA. Il est en revanche demandé d'être capable de se projeter dans un enseignement bien pensé, fondé sur une connaissance et une fréquentation réelles de la langue antique choisie. Avoir un appétit d'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est un désir louable, mais l'obtention de la certification passe par la maîtrise suffisante de la langue choisie, une fréquentation des œuvres, et une connaissance des programmes. Les candidates ayant obtenu la certification avec de très bonnes notes cette année ont montré à la fois un goût certain pour les LCA, une maîtrise solide de la langue ancienne choisie, ainsi qu'une représentation précise des contenus et enjeux de cet enseignement, nous les en félicitons.

Que les candidats ayant échoué n'hésitent pas à se représenter ; nous les engageons à parcourir les préconisations ci-dessous pour se préparer au mieux.

Nous encourageons vivement les enseignants intéressés à s'engager dans la préparation de la certification.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification complémentaire est ouverte aux professeurs du second degré, et tout particulièrement aux enseignants de lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Elle leur permet, ainsi que le précise la note de service n°2018-041 du 19-3-2018, « de faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours ». Pour valider les connaissances et compétences professionnelles de chaque candidat, le jury s'attache à évaluer cinq champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc...);

- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décloisonnement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum⁴. **Ce rapport**, rappelons-le, **n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement des LCA. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2023 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller **à la clarté et à la correction de la formulation**. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné **à exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

⁴ Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

- La prise en charge d'un enseignement de LCA
- L'intégration d'une ou plusieurs séances dédiées aux LCA en cours de français
- L'intervention dans l'enseignement du français culture antique (FCA), ou dans le cadre du dispositif *Mare nostrum*
- Une co-intervention avec un professeur de lettres classiques (cours, projet etc.)
- L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de LCA et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement des LCA.

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance des enjeux et des modalités de l'enseignement des LCA.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'entretien

Elle fait l'objet d'une note. **Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20⁵.**

L'exposé

Le candidat a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes. Il n'est pas utile de s'appuyer sur un diaporama, ni de fournir de documents.

Cette partie de l'épreuve est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement des LCA. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de cet enseignement. On conseille donc vivement aux candidats de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'échange avec le jury

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : vérifier la maîtrise des fondamentaux de la langue choisie et les connaissances du candidat, faire approfondir certains points, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle. Lors de l'entretien, on soumet le candidat à la lecture/traduction d'un bref texte en latin ou en grec, en fonction de la langue choisie. Au travers de cet exercice, il s'agit de mesurer la capacité du candidat à aborder le texte, à conduire une analyse de la langue latine ou grecque, à formuler à haute voix des hypothèses que son raisonnement sur la langue permet ensuite de conforter ou d'infirmer. Ce qui relève de la comparaison des langues et de leur

⁵ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

fonctionnement est valorisé. La culture historique et littéraire des candidats est également convoquée à partir du texte proposé (cette année : la *gens* et la *familia* , à partir d'un extrait de Cicéron, l'épisode des oies du Capitole dans Tite Live, et enfin, la démocratie athénienne, dans Lysias). Au-delà de la connaissance des programmes en vigueur au collège comme au lycée, le candidat doit témoigner d'une réflexion didactique et pédagogique qui prenne bien en compte l'élève et le développement de ses compétences. Enfin, le jury ne peut qu'inviter chaque candidat à bien s'informer sur l'actualité de la discipline. Les ressources académiques et nationales sont des points d'appui importants pour bien percevoir les enjeux actuels de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Nous pouvons citer par exemple le remarquable site Odysseum présent sur Eduscol, qui est le site des ressources des langues, cultures et civilisations de l'Antiquité : <https://eduscol.education.fr/odysseum/>. Les candidats peuvent compléter leur préparation par la lecture d'ouvrages pédagogiques et scientifiques dédiés. Qu'il soit ici permis de conseiller le livre de Dominique Augé intitulé *Refonder l'enseignement des langues anciennes – Le défi de la lecture* (éditions UGA) qui ne manquera pas d'éclairer les candidats et les lauréats. Enfin, on ne saurait que recommander la lecture du *vademecum* national, elle aussi essentielle pour appréhender les attentes du jury :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

D'une manière générale, le jury est sensible à l'expression d'une pensée à l'œuvre sur les textes, aux ouvertures proposées vers d'autres champs disciplinaires, à la convocation de références culturelles variées.

Nous encourageons vivement les enseignants, épris de culture antique et prenant plaisir à la fréquentation des textes en grec et/ou en latin, à s'engager dans la préparation de cette certification.

Laurence CICLAIRE, IA IPR de lettres